

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2020
Date d'affichage de la convocation à la mairie : 15 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 21 janvier, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François BROUSTAUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

9 Présents : J.F. BROUSTAUT, CH. RAPIN, H.GOGA, R. NAPSANS, B.CIOTTA, E.CARLSBERG, M.VERDIER, M.DEYMIER. M-H.PONTAL.

4 absents ayant donné procuration : A.LAULAN à M-H.PONTAL, C.COUPER à CH. RAPIN, A.DELPONT à J.F. BROUSTAUT, A.PRADEL à M.DEYMIER.

1 Absente : D. DUBOIS

M. R. NAPSANS a été désigné secrétaire de séance

Mme Clatot, Trésorière de Cambes, absente à la séance, ne présente pas l'état des dépenses et des recettes de l'année 2019.

1- Approbation de la séance du 19 novembre 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2019 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée

2--Vote du Compte Administratif 2019

Après avoir répondu aux demandes des conseillers sur la nature de certaines dépenses ou recettes, M. le Maire quitte la séance.

M. NAPSANS désigné Président, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes de M. le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 13 voix pour dont 4 procurations, le compte administratif 2019 qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT			
<u>Opérations exercice</u>	559 102.27€	617 363.16€	+ 58 260.89€
Résultats reportés		472 262.46€	+472 262.46€
TOTAL	559 102.27€	1 089 625.62€	+530 523.35€
INVESTISSEMENT			
<u>Opérations exercice</u>	96 210 .22€	57 926.02€	- 38 284.20€
Résultats reportés		14 779.88€	+14 779.88€
TOTAL	96 210.22€	72 705.90€	- 23 504.32€
Restes à réaliser	-----	-----	-----
Solde des restes à réaliser			

- Résultat de clôture en fonctionnement à affecter **+ 530 523.35€**
- Solde d'exécution en investissement - 23 504.32€
- Solde des restes à réaliser : 0
- Résultat définitif de l'année 2019 **+ 507 019.03€**

3-Affectation du résultat 2019

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Résultat de fonctionnement à affecter :

- résultat de l'exercice 2019	+ 58 260.89€
- résultat reporté exercice antérieur	+472 262.46€
- résultat de clôture à affecter	+530 523.35€

Besoin de financement de la section d'investissement :

- résultat de l'exercice 2019	- 38 284.20€
- résultat reporté exercice antérieur	+ 14 779.88€
- résultat comptable cumulé D001	- 23 504.32€

-dépenses engagées non mandatées	-----
- recettes investissement non réalisées	-----
- solde des restes à réaliser	0€
Besoin réel de financement	- 23 504.32€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- en couverture du besoin réel de financement en *investissement* **23 504.32€**
R/1068

- en excédent reporté à la *section de fonctionnement* **507 019.05€**
R/002

4- Approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- Vote du compte administratif 2019 du Budget Annexe du Transport scolaire

M. le maire présente l'état des dépenses et des recettes 2019.

Ensuite, il quitte la séance.

M. NAPSANS demande aux conseillers de se prononcer sur ce résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil vote par 13 voix dont 4 par procuration le compte administratif 2019 du budget annexe du transport scolaire comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDE D'EXECUTION</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Opérations exercice	2711.54€	8272.97€	+5561.43€
Résultats reportés 2018		20482.61€	+20482.61€
TOTAL	2711.54€	28755.58€	+26044.04€
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Opérations exercice	1 375.00€	3130.00€	+1755€
Résultat reportés de l'exercice 2019			+26044.04€

6- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe du Transport scolaire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La commission, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire annonce que le projet de la construction du lycée de Créon aura bien lieu.
- D'autre part, après 20 ans d'attente et suite à son courrier au Président du Département, M.GLEYZE, les travaux pour aménager un tourne à gauche sur la D10 vers Rouquey et la sécurisation des arrêts de bus vont enfin être effectués. Il présente le projet remis par le CRD prévu pour cette année.
- Mme Deymier remet quant à elle à chaque conseiller présent, un projet d'aménagement de la place de Rouquey sur lequel elle a travaillé avec un petit groupe de riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h19.